PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2023-12-01

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par la soussignée, que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à la Salle communautaire Gaétan-Morin située au 435, 1ière rue du Pied-de-la Montagne de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

Lot : 6 521 968
Propriétaire : Carole Labelle et Alain Lavallée
Localisation : 121 rue des pionniers
Zonage : Ru-5
Superficie : 4355.30m^2

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme l'implantation d'une maison située à 8,41 mètres de la limite arrière alors que l'article 7.15.6 du règlement de zonage 144-94 stipule que la marge de recule minimale est de 10 mètres.

Dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 8e jour de janvier 2024.

_____
Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière